

Extrait du Procès-Verbal des délibérations Conseil municipal du 31 MARS 2023

N° de la délibération : BM/NA/2023/03-03-33

Objet: COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ACCORDEE

AU MAIRE POUR LES TACHES DE GESTION COURANTE

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 16 Absents : 08 Délégations : 05 Accusé de réception - Ministère de l'Inténeur

971-219711199-20230331-BMNA2023030333-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 10/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi trente et un mars à dix-huit heures et quarante minutes, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni à la salle des délibérations en mairie, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire. La convocation et l'ordre du jour ont été publié sur le site de la ville le vingt-cinq mars 2023.

Etaient présents (16): M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, Mme Marielle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moise ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, Mme Elodie PITON,

Délégations (05) :

M. Laurent CHERALDINI avait donné procuration à Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Honoré FULRAD-PITTERE avait donné procuration à M. Blaise MORNAL, Mme Josette JERPAN avait donné procuration à Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, Mme Anny-Claude BRAZIER avait donné procuration à M. Rony VERSIN, Mme Brenda SITCHARN avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR

Étaient absents excusés (04): M. Jordan DANIEL, Mme Axelle KAULANJAN, Mme Stella BOUDHOU, M. Stéphane SINNAN

Étaient absents (04): M. Didier MOUROUVIN, M. Mario ALLEAUME Mme Rose-Lise MORDIER, M. José EUGENE

Secrétaire de séance : Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS

Quorum: réalisé

DELIBERATION BM/NA/2023/03-03-33

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ACCORDEE AU MAIRE POUR LES TACHES DE GESTION COURANTE

Monsieur le Maire expose que sur la base de la délibération n° BM/HP/2020/06-03-23 en date du 05 Juin 2020 du conseil municipal, les décisions ci-après ont été prises :

ACQUISITION ET INSTALLATION D'EQUIPEMENTS NUMERIQUES POUR LES ECOLES ELEMENTAIRES

Marché N°: 2022-CME-017

Le présent marché consiste à l'acquisition et à l'installation de matériels informatique dans les écoles élémentaires dans le cadre du plan de relance continuité pédagogique et de l'appel à projet pour un socle numérique dans le écoles élémentaires (SNEE-2021)

Lot 1 : Ordinateurs Titulaire du marché : SOCIETE GUADELOUPEENNE INFORMATIQUE Montant du marché : - Montant HT : 33.741,02 € Délai d'exécution : 2 semaines Lot 2 : Vidéoprojecteurs - Ecrans Montant du marché : - Montant du marché : - Montant Maxi HT : 50.000,00 €

Titulaire du marché :

Délai d'exécution : 2 semaines

DIAGNOSTIC ET PROGRAMMATION POUR LA MISE EN VALEUR DE L'ANCIENNE PRISON MHI DE PETIT-CANAL

MARCHE N° 2023-CME-004

La ville de Petit-Canal souhaite réaliser des travaux de sécurisation et de mise en valeur de l'ancienne Prison par une mise en scène historique et paysagère, un aménagement et cheminement extérieur et une mise en lumière.

Ce patrimoine est inscrit au titre des monuments historique par arrêté du 18/01/1991.

Les vestiges de l'ancienne prison doivent être sauvegardées pour la mémoire collective. Elle s'intègre dans le prolongement de l'aménagement portuaire, du parc paysager, des marches des esclaves, de l'Eglise (Ouvrage Ali Tur) mais aussi du centre Guadeloupéen de la Culture Indienne.

Aussi, cette étude doit permettre d'avoir un véritable diagnostic sanitaire de l'édifice mais également un descriptif des travaux à réaliser.

Début d'exécution 23/03/2023

Titulaire du marché : Groupement Nathalie RUFFIN Couleurs et patrimoine (mandataire) GEOSCAN 3 D ECP BROUKS

CARAIBES PAYSAGES

SECO

Montant du marché : 37.250,00 € HT / an

Montant du marché : 503 647,16 € HT

Durée du marché: 4,5 mois

OPERATION AMENAGEMENT DU CHEMIN COMMUNAL TROU A SIROP / GROS-CAPMARCHE SUBSEQUENT N°2

ACCORD-CADRE N° 2018-CME-050-MS2

Un accord-cadre multi-attributaires a été attribué et notifié le 17/05/2019 dans le cadre de la réalisation de l'opération d'aménagement du chemin communal Trou à Sirop / Gros-Cap

Le marché subséquent n°1 a permis de réaliser le Secteur A-3 : Zone Urbaine « Les Mangles » et le secteur B-3 : Zone Urbaine « GROS-CAP ».

Les entreprise titulaires des lots de l'accord cadre ont été remis en concurrence afin d'attribuer le marché subséquent n°2 pour la réalisation des travaux du secteur A-4 : Zone périurbaine « Les Mangles Est » et du secteur B-2 : Zone périurbaine « SAINTE GENEVIEVE »

Sous-opération A : Aménagement du tronçon Trou à Sirop/Duval

Secteur 4 : Zone périurbaine « Les Mangles Est »

LOT A-1: Voies et réseaux divers

Titulaire du marché :

TF 467 246,36 €

TO001 36 400,80 €

Délai d'exécution :

TF : 5 mois

TO001 : 1 mois

Sous-opération A : Aménagement du tronçon Trou à Sirop/Duval

Secteur 4 : Zone périurbaine « Les Mangles Est »

LOT A-2 : Enrobés et signalisation horizontale et vertical

Montant du marché : 304 652,48 € HT

TF 304 652,48 €

Délai d'exécution :

TF : 0.5 mois

Sous-opération B : Aménagement du tronçon Duval/Gros-Cap

Secteur 2 : Zone périurbaine « SAINTE GENEVIEVE »

LOT B-1: Voies et réseaux divers

Montant du marché : 612 474,07 € HT

TF 469 994,07 € TO001 142 480,00 €

Titulaire du marché :

SDTP

Délai d'exécution :

TF: 4 mois TO001: 1 mois

Sous-opération B : Aménagement du tronçon Duval/Gros-Cap

Secteur 2 : Zone périurbaine « SAINTE GENEVIEVE »

LOT B-2 : Enrobés et signalisation horizontale et vertical

Montant du marché: 297 893,03 € HT

TF 290 654,36 € TO001 7 238,67 €

Titulaire du marché :

SOGETRA

Délai d'exécution :

TF: 1 mois TO001: 1 mois

ENTRETIEN DE LA PLACE, DU PARC PUBLICS DU BOURG, BAS DU BOURG ET JARDINS DE LAMAIRIE DE LA VILLE DE PETIT-CANAL

MARCHE N° 2018-CME-050-MS2

Le présent marché consiste aux prestations d'entretien des espaces verts divisés en 3 lots.

La fréquence d'intervention a été estimé sur la base de 2 interventions par mois

Lot 1: ENVIRONNEMENT MAIRIE

(Jardin de la mairie, place du monument aux morts)

Titulaire du marché:

PRESTA'BAN

47 Résidence Coriandre Moreau

97128 GOYAVE

Montant estimé du marché : 4560,00 € HT / an

Durée du marché : 28 mois

Lot 2: BAS DU BOURG

(Petit parc situé au carrefour du cimetière jusqu'à l'ancienne prison, Flamme éternelle, marches des esclaves, parcours sportifs de santé, les accotements droit et gauche de la route du Port de pêche)

Titulaire du marché : **AZ Environnement**

1018 bâtiment 10

Parc d'activités ANTILLOPOLE

97139 ABYMES

Montant estimé du marché : 36.000,00 € HT / an

Durée du marché: 28 mois

Lot 3: PARC ET PLACE PUBLIC

(Parc public situé face à la médiathèque et Place aménagée avec des jeux)

DECLARE SANS-SUITE

Des travaux d'aménagement du PARC PUBLIC (Parc Public face à la Médiathèque) sont en cours. modifiant les caractéristiques techniques du Parc et qui comprend une prestation d'entretien pendant 6 mois. Aussi, le lot 3 est déclaré sans suite au motif d'ordre technique. Une nouvelle consultation sera lancée ultérieurement

ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE DOUBLE CABINE DE TYPE BENNE BASCULANTE

Marché N° 2023-CME-005

Le présent marché consiste à l'acquisition d'un véhicule utilitaire double cabine de type benne basculante pour le Centre Technique Municipal.

DECLARE SANS-SUITE

Une seule offre a été reçue et a été déclaré inacceptable et a été rejetée.

Au regard de l'article L2152-3 du Code de la Commande Publique, une offre inacceptable est une offre dont le prix excède les crédits budgétaires alloués au marché, déterminés et établis avant le lancement de la procédure.

Aussi, le marché a été déclaré sans suite pour cause d'infructuosité. Une nouvelle procédure adaptée a été relancée.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité, PREND ACTE de la communication des décisions prises par délégation.

Fait et délibéré à Petit-Canal le 31 Mars 2023 Ont signé au registre des délibérations

Pour expédition

Le Maire

Les présents (16): M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, Mme Manetle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT, M. Rénaît SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moise ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLÉT, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, Mme Elodie PITON,

Les représentés (05): M. Laurent CHERALDINI avait donné procuration à Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Honoré FULRAD-PITTERE avait donné procuration à M. Blaise MORNAL, Mme Josette JERPAN avait donné procuration à Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, Mme Anny-Claude BRAZIER avait donné procuration à M. Rony VERSIN, Mme Brenda SITCHARN avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20230331-BIINA2023030333-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 10/04/2023

Certifié exécutoire par le maire

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication le :

La présente délibération, à supposer que cette-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un détai de deux mois à comp publication:

- 1- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre mer peut être porté à trois mois.
- 2- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- 3- D'un recours gracieux auprès de la Commune de petit-Canal étant précisé que cette dernière dispose d'un détai de deux mois pour répondre, son silence valant ators décision implicite de rejet.